



Que fais avec mon fils de 5mois

Par **yannickxsi**, le **19/03/2012 à 20:25**

Bonjour, je voudrai savoir comment sa se passe si je passe par un juge pour la garde de mon enfant rnrnrnma situation es separer avec un enfant de 5 mois rnpour eviter des probleme a l avenir , voudrai passer par un juge pour qu il me donne un droit de visite ou voir de garde si possible comme je travailler en deplacement toute l annee mais je rentre tous les week end mais sa arrive que je peux pas rentrer ,rnrnmon ex copine a un salaire de 1200 euro elle as APL 230 et 88 euro par la CAF rnje voudrai kel en perd le moin possible quel es la meilleur situation pour elle ?rnrn- combien de pension je vais donner ?rn- que je peux experer comme droit de garde ?rn- la pension alimentaire imposer par la juge ,mon ex copine es t-elle obliger de accepte la pension alimentaire ?rn- dois-je vraiment passer par un juge obligatoiemment ?

Par **cocotte1003**, le **20/03/2012 à 00:26**

Bonjour, afin de clarifier et de stabiliser la situation dans l'avenir, il faut saisir le JAF du tribunal du domicile de votre enfant. Soit vous vous mettez d'accord avec la mere par écrit sur la pension alimentaire, les frais de transport la garde ... et vous saisissez ensemble le juge pour lui présenter votre accord qu'il entérinera. Soit vous ne trouvez pas d'accord et vous vous présentez devant le JAF seul ou avec un avocat qui prendra les décisions en fonction des demandes et justificatifs que vous lui apportez vous et la mere. Oui le juge vous donnera un droit de visite (en général un week-end sur 2 et la moitié des vacances scolaires). La mere peut ne pas vous solliciter pour le paiement de la pension alimentaire, cordialement